

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1894.

Modifications au paragraphe 3 de l'article 12 du Règlement de la Chambre des Représentants.

DÉVELOPPEMENTS.

MESSIEURS,

Avec mes honorables amis, MM. Hanrez, Fléchet et Chaudron, j'ai eu l'honneur de proposer à la Chambre de retarder l'ouverture des séances de quinze minutes et de les prolonger d'une demi-heure, soit donc de siéger de 2 heures à 5 heures et demie.

Je pense avoir, le 18 courant, au sujet d'un incident soulevé par l'honorable M. Saintelette, justifié cette proposition. Mais notre honorable président, scrupuleux toujours dès qu'il s'agit du respect du Règlement, m'a prié d'en faire l'objet d'une proposition régulière en la transmettant au bureau.

Messieurs, en général, nos séances, convoquées pour 1 heure trois quarts, commencent très rarement avant 2 heures; la modification demandée ne fait donc que rendre réglementaire un usage consacré par une constante pratique. Et il ne peut en être autrement, si l'on tient compte des heures d'arrivée aux gares de Bruxelles de quelques trains dits « parlementaires ».

Si, comme je le disais le 18, il convient à la majeure partie de nos collègues — et je suis de ceux-là — de pouvoir disposer de la première moitié de la journée, ma proposition nous donne satisfaction. Il nous sera facile de remplir certains devoirs personnels ou professionnels; mais nous pouvons aussi siéger plus utilement jusqu'à 5 heures et demie pour activer nos travaux.

La proposition paraît donc justifiée : elle permet d'éviter les séances blanches, résultat d'appels nominaux qui peuvent se faire trop tôt; elle

permet aussi de consacrer au travail parlementaire deux heures en plus chaque semaine.

Messieurs, je crois pouvoir me borner à ces quelques considérations.

La Chambre, en adoptant cette modification à son Règlement, voudra donner la preuve de son vif désir de terminer au plus tôt le vote des lois électorales, que le pays attend avec une légitime impatience.

Vu l'urgence de la mesure, je sollicite de notre honorable Président et de la Chambre le renvoi de notre proposition à une Commission spéciale plutôt qu'aux sections.



PROPOSITION.

Les soussignés ont l'honneur de proposer ce qui suit :
Les séances de la Chambre commencent à 2 heures pour
finir à 5 1/2 heures.

J. DUPRANE-FRIART.
Prosper HANREZ.
CHAUDRON.
Ferd. FLÉCHET.
